



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Spartacote Metallic Pigment</b>
<b>Version n°</b>	01
<b>Date de publication</b>	10-Juillet-2015
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version</b>	-
<b>No CAS</b>	Mélange
<b>Usage du produit</b>	Pigment.
<b>Renseignements sur le fabricant</b>	
<b>NOM DE LA SOCIETE</b>	LATICRETE International
<b>Adresse</b>	1 Laticrete Park, N Bethany, CT 06524
<b>Téléphone</b>	(203)-393-0010
<b>Personne-ressource</b>	Steve Fine
<b>Site Web</b>	www.laticrete.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Appeler ChemTel jour et nuit États-Unis/Canada – 1.800.255.3924 Mexique - 1.800.099.0731 À l'extérieur des États-Unis/Canada 1.813.248.0585

## 2. Identification des risques

<b>Vue d'ensemble des mesures d'urgence</b>	ATTENTION  Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux.
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Voies d'exposition</b>	Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Ingestion. Inhalation.
<b>Yeux</b>	Les poussières peuvent irriter les yeux.
<b>Peau</b>	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
<b>Inhalation</b>	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
<b>Organes cibles</b>	Système respiratoire. Yeux. Peau. Poumons.
<b>Effets chroniques</b>	Cancérogène humain possible - peut causer le cancer d'après des essais sur l'animal. L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.
<b>Signes et symptômes</b>	Toux. Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

<b>Composants</b>	<b>No CAS</b>	<b>Pour cent</b>
Mica	12001-26-2	60 - 65
Oxyde de fer	1309-37-1	20 - 35
Dioxyde de titane	1317-80-2	0 - 3
Trioxyde de dichrome	1308-14-1	0 - 1

Composants	No CAS	Pour cent
Graphite	7782-42-5	0 - 1
Dioxyde d'étain	18282-10-5	0 - 1

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

#### 4. Premiers soins

##### Procédures de premiers soins

**Inhalation** Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.

**Contact avec la peau** Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec les yeux** Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion** Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Avis aux médecins** Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

**Conseils généraux** S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Indice d'inflammabilité** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

##### Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Agents extincteurs inappropriés** Aucuns connus.

##### Protection pour les pompiers

**Équipement de protection pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

##### Données sur l'explosibilité

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Non sensible.

**Sensibilité aux chocs** Non sensible.

**Produits de combustion dangereux** Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles** S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

**Méthodes de nettoyage** Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas aspirer si les aspirateurs ne sont pas munis de filtres HEPA. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**Autres informations** Nettoyer selon les réglementations applicables.

#### 7. Manutention et entreposage

**Manutention** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Éviter l'exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 1317-80-2)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Dioxyde d'étain (CAS 18282-10-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-14-1)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 1317-80-2)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Dioxyde d'étain (CAS 18282-10-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-14-1)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 1317-80-2)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
Dioxyde d'étain (CAS 18282-10-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Poussière.
		5 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
		3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-14-1)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 1317-80-2)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Dioxyde d'étain (CAS 18282-10-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-14-1)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 1317-80-2)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Dioxyde d'étain (CAS 18282-10-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 1317-80-2)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
Dioxyde d'étain (CAS 18282-10-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Poussière et émanations.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.

**États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA**

Composants	Type	Valeur
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	15 mppcf
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	20 mppcf

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 1317-80-2)	PEL (limite d'exposition admissible)	15 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
Graphite (CAS 7782-42-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	15 mg/m <sup>3</sup> 10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales. Fumées.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-14-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

**Mécanismes techniques**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux et du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la peau</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
<b>Protection respiratoire</b>	Si la ventilation est inadéquate ou s'il y a un risque d'inhalation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre à particules.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence</b>	Solides, différentes couleurs.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Diverses couleurs.

<b>Odeur</b>	Aucune.
<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Point d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Solubilité (eau)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Densité</b>	3.1
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume</b>	Sans objet.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Sans objet.
<b>Autres données</b>	
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Ininflammable.

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Le produit est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucunes dans les conditions normales.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Aucuns connus.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## 11. Renseignements toxicologiques

### Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)		
<b>Aiguë</b>		
Orale		
DL50	Rat	> 10 mg/kg
<b>Effets aigus</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.	
<b>Sensibilisation</b>	Pas un sensibilisant cutané ou respiratoire.	
<b>Effets chroniques</b>	L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.	
<b>Cancérogénicité</b>	Cancérogène humain possible - peut causer le cancer d'après des essais sur l'animal.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Dioxyde de titane (CAS 1317-80-2)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Trioxyde de dichrome (CAS 1308-14-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Dioxyde de titane (CAS 1317-80-2)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Trioxyde de dichrome (CAS 1308-14-1)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
<b>Graves lésions/irritation aux yeux</b>	Les poussières peuvent irriter les yeux.
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Tératogénicité</b>	Données non disponibles.
<b>Symptômes et organes visés</b>	Toux. Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.
<b>Matériaux synergétiques</b>	Non disponible.

## 12. Données écologiques

<b>Données écotoxicologiques</b>	Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients.
<b>Écotoxicité</b>	Non présumé être nocif pour les organismes aquatiques.
<b>Effets sur l'environnement</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
<b>Toxicité aquatique</b>	Non classé.
<b>Persistance et dégradation</b>	Ce produit contient des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.
<b>Bioaccumulation /accumulation</b>	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.
<b>Mobilité dans l'environnement</b>	Le produit est insoluble dans l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.

## 13. Données sur l'élimination du produit

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

## 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IATA</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IMDG</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Indéterminé.

## 15. Information sur la réglementation

<b>Réglementation canadienne</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.
<b>Situation SIMDUT</b>	Contrôlé
<b>Classification SIMDUT</b>	D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE



## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

## Classements NFPA

Santé: 1  
Inflammabilité: 0  
Instabilité: 0

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FTSS proviennent de sources que nous considérons comme fiables, sans pouvoir toutefois le garantir. De plus, votre utilisation de ces informations n'est pas de notre ressort et peut dépasser nos connaissances. Ainsi, ces informations sont fournies sans responsabilité ni garantie, que ce soit de manière expresse ou sous-entendue.

## Préparée par

LATICRETE International